

De la « guerre contre le crime » au Brésil : culture autoritaire et politiques publiques de la sécurité

Jean-François Deluchey *

« La guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens. » Carl von Clausewitz.

« Et s'il est vrai que le pouvoir politique arrête la guerre, fait régner ou tente de faire régner une paix dans la société civile, ce n'est pas du tout pour suspendre les effets de la guerre ou pour neutraliser le déséquilibre qui s'est manifesté dans la bataille finale de la guerre. Le pouvoir politique, dans cette hypothèse, aurait pour rôle de réinscrire perpétuellement ce rapport de forces, par une sorte de guerre silencieuse, et de le réinscrire dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans le corps des uns et des autres. » Michel Foucault.

Au Brésil, le concept de guerre est souvent utilisé comme référent des politiques publiques. Lorsqu'il s'agit de traiter d'un problème dont l'urgence est traduite dans l'agenda social, et que le système politique reprend à son compte, ce vocable d'origine militaire s'impose chaque fois.

L'usage du mot « guerre » n'est évidemment dénué ni de sens ni d'effets. Les politiques publiques se fondent sur un certain nombre de référents idéologiques qui conditionnent leur formulation puis leur mise en œuvre. En outre, elles ont chaque fois un effet sur la crédibilité des gouvernants qui les ont programmées ; les *policies* (ou *la* politique) influent donc sur le *politics* (*le* politique) sans qu'il soit évident de mettre en lumière les relations entre les deux sous-systèmes. Partir en guerre contre un fléau social, telle une épidémie ou la multiplication des incivilités ou délinquances comporte des avantages électoraux certains à court terme. Il exprime la volonté de bien faire et le sens de la responsabilité des gouvernants qui s'attachent à résoudre les problèmes les plus critiques rencontrés par la population. En revanche, à plus long terme, le mot « guerre » peut être extrêmement nuisible à la bonne image d'un gouvernement ou même au régime politique qui lui offre un cadre d'action. Entrer en guerre signifie le projet d'éradication du phénomène considéré comme problématique. Si, à l'issue de l'effort guerrier, le

* Enseignant-chercheur à l'Institut des hautes études sur l'Amérique latine-Credal.

problème persiste, les gouvernants peuvent s'en trouver décrédibilisés. Dans un second temps, si les alternances électorales ont vu se multiplier les « guerres » sans changement majeur dans la résolution du problème, c'est le régime politique lui-même qui peut s'en trouver affecté.

Pour autant, il est fréquent que les médias brésiliens, privilégiant souvent le spectaculaire vis-à-vis de l'information pédagogique, préfèrent parler des politiques publiques comme autant de guerres contre l'archaïsme des structures, le mal-développement, etc. Parmi ces nombreuses politiques ou « guerres » d'intérêt public, les politiques de sécurité publique sont souvent présentées sous la forme d'une « guerre contre le crime ». Or, il semble que cette notion de « guerre contre la criminalité » ne relève pas uniquement de la métaphore illustrant le travail policier au Brésil. Si l'on y regarde d'un peu plus près, cette « guerre contre la criminalité » paraît être le fruit d'une idéologie très éloignée des principes démocratiques contenus dans la constitution brésilienne. Elle semble plutôt se rapprocher de ce que Guillermo O'Donnell et Paulo Sérgio Pinheiro ont appelé un « autoritarisme socialement implanté » [O'Donnell, 1986; Pinheiro, 1994]. Ainsi accompagnée de son environnement idéologique, l'expression « guerre contre la criminalité » pourrait véhiculer une représentation autoritaire de la société brésilienne et de son ordre social et politique. Si cette hypothèse est juste, cette représentation sémantico-idéologique ôte à cette expression toute sa banalité, pour en faire une véritable arme politique. C'est pourquoi il importe de se poser certaines questions, et notamment s'il existe une guerre, quels camps oppose-t-elle et de quels conflits est-elle l'expression ?

Une guerre ?

La mise en scène du travail policier

La guerre contre le crime, telle qu'elle est décrite dans les quotidiens brésiliens de presse écrite ou télévisuelle (voir encadré), est régulièrement mise en scène pour s'apparenter à un combat des forces publiques contre une « guérilla urbaine », comme au temps de la doctrine de Sécurité nationale où l'appareil répressif brésilien était entièrement dédié à la lutte « antisubversive ». Apparemment, il s'agit bien d'une guerre. Le mot « guerre », utilisé pour désigner les actions policières dont les journalistes rendent compte, ne constitue d'ailleurs pas la seule référence au champ sémantique guerrier.

Les armées s'affrontant dans cette guerre sont apparemment faciles à distinguer. D'un côté nous avons les délinquants, les *bandits*, désignés comme ceux qui ont ouvert les hostilités. De l'autre, nous avons ceux dont le métier est de réagir à la moindre agression interne envers l'ensemble ou une partie de la société : les policiers, ainsi que l'armée de terre, qui intervient dans les cas les plus graves de troubles à l'ordre public.

La guerre implique aussi certaines stratégies. Pour la stratégie guerrière, les journalistes brésiliens et les policiers utilisent souvent le mot *blitz* (éclair). Ce terme est évidemment associé au *blitzkrieg*, la « guerre éclair » menée par l'armée hitlérienne en 1939-1940 sur le continent européen. Un « *blitz* » (au pluriel : *blitzen*) signifie pour la police brésilienne une opération-éclair, basée sur les principes de

Pour illustrer notre réflexion, voici un exemple glané sur notre terrain de recherche, à Belém, capitale de l'État fédéré du Pará (Amazonie orientale). Cet extrait d'article du quotidien brésilien de presse écrite *O Liberal* exprime bien les traits principaux de cette « guerre ». L'auteur de la chronique, « *Peso da lei* » (Le poids de la loi), s'y réjouit d'un renforcement policier dans les quartiers défavorisés ou « populaires » de la ville de Belém :

« La police militaire, par l'intermédiaire des centres communautaires des quartiers, est en train de mettre en place, dans quelques quartiers, une surveillance policière ostensible. [...] Les policiers militaires qui s'y trouvent, soldats, caporaux, sergents et officiers surveillent inlassablement les quartiers de Guamá, Canudos et Terra Firme. [...] La guerre contre la criminalité sera intensive dans cette partie de la ville. Les drogués, les trafiquants, les agresseurs, bref, tous ceux qui vivent en marge de la loi, qu'ils soient sur leurs gardes. La "rafle" contre eux sera sévère. Le lieutenant-colonel C* [...] espère ouvrir une mini-caserne qui surveillera les quartiers de Marambaia, Bengui et Sacramento. Officier considéré comme un "première-ligne" – il a toujours aimé ce type de travail dans la rue [...] – il va tenter de faire fuir de ces quartiers les éléments qui inquiètent la population. Sans que la date soit encore fixée, le lieutenant-colonel H* va réaliser une blitz dans les quartiers de Guamá, Canudos et Terra Firme. La police militaire mettra dans les rues quelques véhicules et la police montée. Ce sera une véritable "rafle". [...] L'initiative de la police militaire, qui organise ce type de surveillance policière dans les quartiers, est des plus louables. Il y a trop de criminalité. De nos jours, personne ne marche dans la rue en toute sérénité. À n'importe quelle heure, un membre de la société peut se faire agresser par les bandits. Et même mourir. » [*O Liberal*, 6 février 1997, « *Policia* », « *Peso da Lei* » : 7]

la surprise et de l'encercllement d'une population visée, ayant pour objectif d'appréhender les délinquants. La guerre contre le crime se base également sur une stratégie de « grignotage progressif du territoire », par l'implantation de minicaserne de police militaire¹, notamment dans les périphéries des grandes villes, ou *favelas*, qui semblent représenter des zones de « non-droit », des territoires que la force publique a pour mission de « reconquérir ». En conséquence, chaque opération policière menée dans un de ces territoires assimilés au camp ennemi constitue une « bataille ».

Outre la stratégie de reconquête de certains territoires urbains, d'autres outils stratégiques sont bien sûr utilisés. Ainsi, les exemples sont multiples, à la fois dans la presse et dans certains travaux scientifiques, des violences utilisées par certains policiers brésiliens pour obtenir des renseignements sur les milieux criminels, ou

1 Au Brésil, les principales forces de police sont gérées par les 26 États fédérés et le district fédéral. Chaque État est muni d'une police militaire en uniforme, chargée d'assurer le maintien de l'ordre et le patrouillage des espaces publics (361 000 policiers), et d'une police civile qui assure la fonction de police judiciaire (112 000 policiers). Il existe également une police fédérale très peu nombreuse à l'échelle du Brésil (moins de 8 000 éléments) et que l'ampleur des missions qui lui sont attribuées empêche de jouer un rôle vraiment significatif dans le système brésilien de sécurité publique.

simplement pour infliger une sanction extra-pénale au suspect considéré coupable *a priori* [Mingardi, 1992]. Il est vrai que dans une guerre que l'on veut totale, lors de laquelle on peut « même mourir », les moyens importent moins que les fins recherchées. Ce type de violence institutionnelle était toléré pendant le régime militaire brésilien (1964-1985), lorsque l'engagement des forces de police dans la « guerre interne » antisubversive était une priorité nationale. Il semblait peu probable que le retour à la norme démocratique dans les années quatre-vingt ait signifié l'abandon automatique de méthodes autoritaires dont les polices appréciaient l'efficacité en termes d'obtention de renseignements et de répression violente des facteurs de troubles de l'ordre public.

La militarisation de la sécurité publique

Pour la plupart des chercheurs brésiliens en sciences sociales, la notion de « guerre », telle qu'elle est décrite par les médias et les gouvernants brésiliens, est le produit d'une doctrine de type autoritaire. Rappelons qu'avec la fin du régime autoritaire et l'arrivée du nouveau régime démocratique, les institutions policières brésiliennes ne pouvaient plus légitimer l'exercice d'une répression politique ou sociale. Cependant, parallèlement à l'ouverture du champ politique, on prit conscience de l'étendue prise par les violences urbaines. « L'ennemi » étant de nouveau à l'intérieur des frontières, la démobilisation des forces autoritaires de répression devenait en ce cas inacceptable. L'émergence d'un nouvel ennemi intérieur permit également de renouveler la doctrine de sécurité nationale, devenue obsolète, pour en reprendre les principaux référentiels et pratiques au sein d'une nouvelle doctrine de sécurité publique [Zaffaroni, 1993]. Cette nouvelle doctrine reprit à son compte l'ancien credo de « guerre interne » véhiculé par l'ancienne doctrine de Sécurité nationale. Permettant aux forces de l'ordre de retrouver un nouvel « ennemi intérieur », elle justifierait de nouveau l'importance de la répression, dans les mêmes proportions que lors des périodes de répression « politique et sociale » – bien que sous des formes différentes.

Le Brésilien Jorge da Silva, ex-colonel de la Police militaire de l'État de Rio de Janeiro parle ainsi de la persistance, dans les milieux policiers brésiliens, d'une certaine « doctrine militaire », qu'il identifie plus précisément comme une « militarisation idéologique de la sécurité publique » [Silva, 1996]. Par ce dernier concept, il fait référence à « la transposition, au domaine de la sécurité publique, des conceptions, valeurs et croyances de la doctrine militaire, entraînant au sein de la société (l'idéologie n'atteint pas exclusivement les organisations policières) la cristallisation d'une conception centrée sur l'idée de guerre (lorsqu'on a un ennemi déclaré ou potentiel à détruire au moyen de la force ou à neutraliser au moyen de l'intelligence militaire) ». De là provient la conception manichéiste – les « bons » contre les « dangereux » envers la société – répercutée sur les pratiques des systèmes policier et judiciaire, et renforcée par les cris de combat des « bons » face à la violence des bandits : « Ceci est une guerre ! » De cette « militarisation idéologique », Jorge da Silva dit qu'elle est néfaste pour l'efficacité et la démocratisation des organes de sécurité publique; et il en appelle, au nom du « renforcement institutionnel de la démocratie brésilienne [à] la démilitarisation idéologique » [Silva, 1996 : 501-502].

Cette « militarisation », Jorge da Silva l'attribue notamment à la formation des policiers telle qu'elle fut menée pendant le régime militaire de 1964 à 1985 : « Les militaires, pendant vingt ans, contrôlèrent l'ensemble de la sphère policière au Brésil [...]. Durant cette période, [...] les académies et écoles policières de tout le pays ont privilégié l'enseignement de matières telles que : sécurité nationale, informations et contre-informations, contre-guérilla, contrôle des troubles et des manifestations » [Silva, 1996 : 502]. Ce serait donc dans cette « culture de la répression politique et sociale » que la « guerre contre le crime » prendrait sa source.

Il semble bien exister une certaine continuité entre la répression politique et sociale et la répression de la criminalité. Les polices militaires, chargées aujourd'hui du maintien de l'ordre public, sont les mêmes que celles qui assuraient la sécurité intérieure pendant le régime militaire. Ce sont en partie les mêmes officiers qui ont été entraînés, dans des écoles militaires, à la répression politique, et ces officiers constituent aujourd'hui l'élite des forces de prévention et de répression de la délinquance de droit commun. Toutefois, même si cette guerre est présentée comme un affrontement entre policiers et délinquants, il se pourrait que ce ne soient pas les seules composantes des deux camps rivaux dans la guerre contre le crime. Dans une guerre, une force armée n'est souvent que le corps protecteur d'un ensemble plus large. Or, c'est dans l'identification de chacun de ces ensembles que l'idéologie soutenant la « guerre contre la criminalité » doit se révéler à notre entendement.

Une guerre sociale ?

La criminalisation de la marginalité

En référence aux travaux de Louis Chevalier [Chevalier, 1978 (1958)], le Brésilien Alberto Passos Guimarães, auteur du livre *As Classes Perigosas (Les Classes dangereuses)*, écrivait en 1981 : « La violence comme phénomène de masse est dans tous les chapitres de notre histoire [...] et de nos jours, dans la guerre sociale entre agresseurs et agressés » [Guimarães, 1982 : 154]. Si une guerre sociale s'exprimait au travers de la « guerre contre la criminalité », celle-ci pourrait peut-être dépasser le simple affrontement entre délinquants et policiers, pour opposer les populations défavorisées du Brésil – dont les « marginaux » ou délinquants représenteraient les éléments les plus belliqueux – aux populations plus aisées, dont les polices seraient les bras armés.

Dans la guerre contre le crime largement décrite par les médias brésiliens, l'un des objectifs principaux de l'action policière consiste à « faire fuir » les marginaux, ceux qui vivent « en marge de la loi », ou bien de les « rafler² ». Les « rafler » revient, comme dans une guerre, à les constituer prisonniers. Si l'expression est

2 Pour Fabien Jobard, auteur d'une excellente réflexion sur la construction de la « clientèle policière », « le premier objet de l'action policière est la rationalisation de l'espace [...]. Il s'agit tout d'abord de circonscrire la délinquance sur des aires urbaines délimitées, afin d'accroître la visibilité des délinquants, par leur inscription dans un endroit techniquement praticable (propre à l'observation de loin, avec des couloirs d'accès rapides et discrets) et socialement peu coûteux (en marge des habitations où les populations locales disposent de ressources suffisantes pour mobiliser les pouvoirs publics sur la question de la sécurité). [...] Cette territorialisation est doublement efficace. La spatialisation occupe d'abord une fonction très nette de classement des populations, où le policier retrouve facilement sa clientèle et les marginaux leurs congénères » [Jobard, 2001 : 167].

assez rude, elle rend compte du rôle essentiel des institutions de sécurité publique: appréhender les délinquants, afin de les présenter au pouvoir judiciaire.

En revanche, l'objectif visant à mettre en fuite les délinquants n'a rien de commun avec les objectifs traditionnels de la police. « Les faire fuir » supposerait une radicalisation de deux camps ayant des territoires différents, et dans l'un desquels les fuyards seraient censés se réfugier. En premier lieu, il pourrait s'agir de chasser ces délinquants des « beaux quartiers » et de les empêcher d'avoir envie d'y retourner pour y réitérer leurs méfaits. Le travail réalisé par les polices dans les *favelas* consiste d'ailleurs plus à surveiller les « classes dangereuses » qu'à assurer une protection policière aux habitants de ces quartiers qui sont en réalité les victimes privilégiées de la criminalité violente en milieu urbain. Le chef de la police civile de l'État amazonien du Pará, en 1994, affirmait ainsi que des unités policières devaient être créées dans les quartiers périphériques: « Parce que c'est depuis la périphérie que le marginal vient en ville. Et il est nécessaire d'anticiper ses actions là où il se trouve » [*O Liberal*, 10 avril 1994]. Pour ce commissaire de police, il n'y a aucun doute: le danger provient des quartiers périphériques et il est souhaitable de l'y contenir afin d'en délivrer le centre-ville et d'offrir la quiétude aux populations plus aisées.

« Faire fuir » ces délinquants peut également consister à les réintégrer à la masse anonyme peuplant les quartiers populaires, ce qui revient à restreindre leur champ d'action aux territoires associés aux classes sociales considérées, de manière implicite, comme « potentiellement dangereuses ». Selon cette idéologie autoritaire, les quartiers populaires *sont* le territoire ennemi. En réintégrant les délinquants à leurs « quartiers d'origine », on estime que certains d'entre eux pourraient être « pacifiés » par leurs contacts avec les habitants des *favelas* qui arrivent à trouver leur place dans l'ordre social brésilien.

Il est possible également que la politique de *containment* de ces délinquants dans les strictes limites des *favelas* oblige ces derniers à se tourner exclusivement contre les populations défavorisées, méfaits que la police n'est pas habituée et naturellement encouragée à réprimer. Se basant sur sa recherche dans cinq unités policières proches de quartiers défavorisés de la ville de Recife (dans la région Nord-Est du Brésil), Luciano Oliveira a pu remarquer que les structures policières de ces quartiers mettent rarement en œuvre des procédures pénales formelles lorsque le conflit qui leur est soumis oppose des citoyens de bas statut social: « Ces conflits sont minimisés par l'État, parce qu'ils ne mettent pas en échec la structure de pouvoir ou les relations de propriété. » Dans ce type de cas, les policiers sont enclins soit à opérer une médiation permettant de régler le contentieux à l'amiable, soit à infliger eux-mêmes au coupable présumé une sanction physique violente qui satisfait généralement la victime, soit encore à amnistier de fait le délit observé. En revanche, lorsque le conflit oppose des citoyens de statut social différent et que la victime fait partie d'une classe sociale plus aisée, les policiers recourent au code de procédure pénale et appliquent à la lettre le droit brésilien. De tous les cas qu'il a pu observer pendant sa recherche, Luciano Oliveira nous dit que le seul qui eût pu être placé dans un contexte de luttes des classes (un employé volant son patron) fut aussi le seul qui aboutit à l'arrestation d'un suspect [Oliveira, 1985 : 92-93].

Ainsi, les procédures pénales et la chaîne pénale qui va du travail policier à l'exécution de la sanction pénale (le fameux *due process of law*) ne s'appliqueraient

que dans les cas où l'intégrité physique ou patrimoniale des élites est menacée par des délinquants issus des classes populaires.

Gardiennes fidèles d'un ordre social discriminatoire les polices brésiliennes seraient ainsi instrumentalisées (ou même privatisées) au profit des élites socio-économiques. Cette « privatisation » des appareils d'État au Brésil crée bien entendu des citoyennetés différenciées par l'inégalité de leur rapport au droit et par le traitement distinct que leur opposent les institutions publiques. Paulo Sérgio Pinheiro nous rappelle « comment est résolu, en pratique, le dilemme de la loi et de l'ordre : légalité pour les citoyens définis comme se conformant à la loi et exécution autoritaire de l'ordre dans la périphérie sociale et culturelle », ce qui revient en fait à une « *polícia de gente* » (police pour les gens) face à une « *polícia de moleque* » (police pour les vauriens) [Pinheiro, 1987].

La création de « l'ennemi intérieur »

Cette différenciation opérée sur des critères socioéconomiques se fonde sur un simple postulat fortement ancré dans les mentalités : la délinquance est une conséquence directe de la pauvreté. Or, les chercheurs brésiliens en sciences sociales, au premier rang desquels le sociologue Edmundo Campos Coelho, ont insisté sur la fragilité de cette hypothèse [Coelho, 1980; 1988]. Pour eux, on ne tient pas assez compte de la pression policière sur les populations pauvres. Par la criminalisation de la marginalité, l'ensemble du système de sécurité publique, relayé par les médias et une partie de l'opinion publique, assimile partiellement pauvres et délinquants parce qu'ils seraient tous potentiellement dangereux pour l'ordre public. En conséquence, l'objectif des opérations de police n'est pas uniquement le délinquant mais aussi celui qui, tôt ou tard, pourrait « passer » à la délinquance, c'est-à-dire le pauvre.

Lors des opérations policières de grande envergure visant à « raffer » les suspects à la délinquance (*arrastão* ou *patrulhão*), les policiers militaires arrêtent souvent les enfants des rues et les pauvres sans travail. Outre leur faible utilité en matière de prévention, ces opérations policières paraissent contraires à la règle constitutionnelle qui veut que toute arrestation corresponde à un flagrant délit ou soit ordonnée par le pouvoir judiciaire. En 1990, un lieutenant-colonel de la police militaire du Pará, commandant une opération de ce type, affirmait que l'objectif du « *patrulhão* » était « d'éloigner les marginaux du quartier commercial et de la population » [*O Liberal*, 14 décembre 1990]. Ainsi, il est bien question d'éloigner des quartiers centraux – considérés comme le lieu d'habitat de la « vraie population » – les délinquants ou chômeurs provenant des quartiers populaires de périphérie. En deux jours, ces policiers avaient arrêté une centaine de personnes (pour la plupart des hommes et des enfants des rues), qu'ils se chargèrent, dans un second temps, de « trier », afin de garder en prison ceux à qui l'on pouvait attribuer *a posteriori* un délit ou un crime.

Ce genre d'arrestation, s'il était de type exclusivement préventif ou ne se fondait pas sur un délit ou un crime prévu dans la législation pénale, serait inconstitutionnel. Toutefois, les policiers disposent, pour légaliser ce type d'arrestation préventive, d'un recours habile à la législation pénale. L'article 59 de la loi des contraventions pénales concernant le délit de « vagabondage », punit de quinze jours à trois mois de prison toute personne se livrant « habituellement à l'oisiveté,

étant valide pour le travail, sans avoir de rente qui lui assure des moyens suffisants de subsistance³ ». Ainsi, la police est en mesure d'arrêter toute personne se trouvant au chômage ou qui, travaillant pour le marché informel, est incapable de présenter une carte de travail dûment signée par un employeur⁴.

Dans la pratique, lors de ces opérations « coup de filet », qui ont lieu la plupart du temps en centre-ville et non en périphérie des grandes villes, les polices arrêtent tous ceux qui ne disposent pas de papiers d'identité et qui présentent certains « stigmates » révélant *a priori* leur marginalité pénale. Certains policiers, par ailleurs, ne prennent pas en compte d'autre pièce d'identité que la carte de travail signée par l'employeur. De fait, une confusion s'opère, pour les policiers, entre les délinquants et les pauvres sans emploi déclaré, chacun pouvant être considéré comme un « marginal », susceptible de subir la répression policière. Il en résulte que tous les habitants des quartiers pauvres sont *a priori* suspects et de ce fait constamment victimes de harcèlements policiers.

Fabien Jobard a bien décrit l'importance de ces stigmates prétendument liés à la marginalité dans la sélection des suspects par les forces policières en France [Jobard, 2001]. Or, si les policiers français et brésiliens accordent une importance à peu près équivalente à certains stigmates (cicatrices, hématomes, regard vague, couleur de peau mais aussi présence des suspects dans des territoires associés à la marginalité), les policiers brésiliens semblent accorder une plus grande importance au style vestimentaire, censé déterminer la disposition quasi « naturelle » de l'individu à la délinquance. Sur la base de ces critères, la police est censée appréhender ou contrôler l'identité de certains suspects qui s'érigent non seulement en « ennemis publics », mais aussi en « clientèle policière », tant pour la justification de leur « service public » de police que pour l'exercice de la corruption active auprès des délinquants récidivistes et, en particulier, des petits trafiquants ou toxicomanes. Toujours est-il que les critères subjectifs qui fondent l'action policière amènent parfois les policiers à appréhender des travailleurs pauvres et à appliquer à ces derniers un même jugement de marginalité.

Dans cette guerre, deux camps semblent s'affronter : les « hommes de bien » et les « marginaux » (« en marge de la société ou de la loi »). À ces derniers s'appliquerait la règle subjective de l'ordre, qui résout à leur désavantage leurs conflits avec des membres de l'élite, et qui minimise l'insécurité née de la petite délinquance et du phénomène des gangs urbains dont ils semblent être les victimes préférentielles. Par conséquent, outre la pression socioéconomique dont ils sont l'objet, les habitants des *favelas* doivent aussi faire face à une insécurité juridique (dans leur rapport au système de répression pénale) et à une « insécurité publique » (dans leur rapport à la délinquance).

Toutefois, il faut nuancer la simple description d'une guerre sociale. S'il semble avéré que le secteur brésilien de la sécurité publique est pénétré par un système

3 Brésil, décret-loi n° 3.688/1941, article 59.

4 Pour Philippe Robert et Marie-Lys Pottier, lorsque « l'accès à un emploi stable devient de plus en plus difficile, alors l'action sociale tout entière vacille sur ses bases : il ne s'agit plus de parfaire l'inclusion mais de gérer la mise à la marge ». Cette « mise à la marge n'est pas, à proprement parler, une exclusion : au contraire on exige que fassent preuve d'intégration ceux que l'on prive pourtant de leur principal moyen, l'accès à un emploi stable » [Robert, Pottier, 1997 : 631].

de relations mettant en scène une confrontation entre dominants et dominés, cette « guerre contre la criminalité » est souvent présentée comme une guerre civile larvée. Si tel est le cas, quel est l'enjeu de la guerre et quels rôles y assument les acteurs sociaux ?

Une guerre civile ?

La marginalisation du délinquant

Si la plupart des policiers n'ont vraisemblablement pas conscience d'être les instruments d'une répression sociale, les habitants des *favelas*, qu'ils soient portés vers la délinquance ou non, ne paraissent pas avoir réellement de « conscience de classe », et n'ont pas non plus le sentiment de mener une guerre contre les élites socioéconomiques. En réalisant une recherche interrogeant la « conscience sociale » des criminels de statut socioéconomique défavorisé à Belém, Roberto Santos, Maria Bessa, Alex de Mello et Ricardo de Barros identifièrent les motifs justifiant les actes délictueux ou criminels des prisonniers interrogés : 73,7 % d'entre eux disaient être motivés par leur propre subsistance, 8,7 % par une révolte intérieure sans message politique ni revendication à l'égalité et 17,5 % par leur propre ascension sociale [Santos, 1992 : 20]. Ainsi, aucun de ces délinquants ne semble être le porte-drapeau d'une revendication des classes populaires. Tous les motifs apparents de leurs actions criminelles sont très fortement liés à l'individu, et surtout à la survie de l'individu, mais jamais à une communauté, encore moins à une classe sociale à laquelle ils auraient le sentiment d'appartenir. Ceci ne constitue d'ailleurs pas la preuve que leur action se situe en dehors de la guerre sociale, et cette caractéristique tend à confirmer leur parenté avec le lumpenprolétariat décrit par Karl Marx.

De la même façon, les habitants des quartiers défavorisés sont loin de considérer les délinquants de leurs quartiers comme des Robin des Bois modernes. Au contraire, ceux qui ne sont pas impliqués dans la délinquance luttent farouchement pour « l'extirper » de leurs quartiers. Le regard des habitants des *favelas* vis-à-vis des petits délinquants de leurs quartiers est loin d'être complaisant⁵, même si, dans la plupart des cas, les « communautés » rurales ou urbaines sont plus promptes à dénoncer des délinquants exogènes que les délinquants locaux. En réalité, ni les délinquants ni ceux des habitants des *favelas* que les relais d'opinion désignent par le terme générique de « communauté » ne semblent avoir la moindre volonté de s'opposer à une élite et un État qui leur paraîtraient oppressifs. Les populations défavorisées du Brésil ne forment ainsi aucun front commun dans une guerre sociale qui semble unilatéralement déclarée.

Cette absence de conscience sociale paraît entretenue par ceux qui en appellent à la « guerre contre la criminalité », au moyen d'une distinction théorique

5 Pour le cas de Rio de Janeiro, Alba Zaluar nous dit : « Nous avons alors, dans la favela, une situation paradoxale : d'un côté les travailleurs pauvres qui travaillent ardemment pour des salaires bas, manifestant cependant l'orgueil d'être des travailleurs moralement supérieurs et soutenant l'éthique du travail qui fit croître le monde occidental ; de l'autre, les bandits qui, loin d'être identifiés avec Robin Hood, personnage romantique de la révolte sociale contre les pouvoirs constitués, sont vus comme les partenaires des policiers corrompus, comme ceux qui aiment avoir beaucoup d'argent dans les poches en travaillant peu » [Zaluar, 1994 : 92].

parmi les habitants des quartiers populaires. Certains journalistes n'hésitent pas à recommander à leurs lecteurs de « ne pas confondre le citoyen, aussi humble qu'il soit, avec les bandits ». Comprendons: ne pas confondre celui qui mérite la place qu'on lui a offerte dans la société, aussi pauvre soit-il, avec la racaille (*bandidos* ou *marginais*). Apparaît ici l'idée selon laquelle un bandit est irrémédiablement perdu pour le bien commun de la société dans laquelle il évolue; il représente alors effectivement un ennemi à détruire car il semblerait n'exister aucun moyen de le réintégrer parmi les « membres de la société ».

Or, la police est censée protéger, a-t-elle appris, les citoyens, les « membres de la société ». En faisant une différence entre « citoyens » et « délinquants », on les exclut du camp de ceux que la police est censée protéger. Comme on est en guerre, on est alors en droit de prendre, en tant que soldat, toutes les mesures nécessaires pour faire parler un prisonnier sur l'organisation du camp ennemi, ce qui justifie en partie la pratique de la torture. On peut ainsi violenter, humilier à loisir le « marginal », étant donné que les citoyens ne peuvent décemment pas se sentir solidaires de leurs « ennemis ». D'autre part, au moyen de cette distinction, on oppose les délinquants à tous les autres groupes sociaux brésiliens, y compris à ceux des habitants des *favelas* qui n'ont pas versé dans la délinquance.

« Bons joueurs » et « mauvais joueurs »

Malgré cette distinction théorique, nous avons vu qu'en réalité, une confusion existait entre les figures du délinquant et de l'habitant des *favelas*. Inévitablement, comme dans toutes les guerres, la « guerre contre la criminalité » fait des victimes innocentes. Ces « bavures » constituent apparemment le seul problème que se posent les défenseurs de cette « idéologie sécuritaire ». Ces derniers, souvent victimes du simplisme de leur vision manichéiste de la société, semblent souffrir réellement à la pensée qu'à cause de certains criminels, les « bons travailleurs », « aussi humbles qu'ils soient », sont incommodés par les *blitzen* et autres « techniques » policières⁶. Or, s'il est évidemment important, dans la pratique policière, de distinguer le coupable de l'innocent, d'éviter de réprimer tous azimuts et ainsi de ne pas transformer la police en un facteur d'insécurité pour les populations, il est difficilement justifiable d'opérer cette distinction à partir de critères physiques et socioéconomiques, et non sur la base de critères strictement pénaux – aux moyens de l'enquête ou du constat de flagrant délit, comme le suggère le texte constitutionnel fédéral.

Ces « victimes innocentes », selon cette idéologie, sont ceux qui se sont le mieux intégrés à l'ordre dominant, et représentent ainsi pour les classes moyennes et aisées un moindre danger que les oisifs. Les habitants des *favelas* que l'on ne considère pas comme dangereux sont le plus souvent qualifiés de « travailleurs honnêtes » et « humbles »; honnêteté et goût du labeur constituant, outre « l'humilité », les qualités essentielles d'un pauvre du point de vue des plus riches. C'est également ce que les classes moyennes et aisées attendent de leurs employés de

6 En 1993, le journal *O Liberal* titrait: « La rafle va jusqu'à arrêter des travailleurs » [*O Liberal*, 7 août 1993].

maison : qu'ils obéissent humblement aux ordres, qu'ils travaillent ardemment et qu'ils ne volent rien dans la maison. C'est encore ce que certains « patrons » ruraux exigeaient et exigent encore de leurs « clients » : du travail, une soumission sans faille et pas d'entourloupe.

Cette distinction provient une nouvelle fois d'une idéologie fondée sur une culture empreinte d'autoritarisme. Cette idéologie, dont relève l'expression de « guerre contre la criminalité », semble en effet correspondre à la reproduction d'un système de domination traditionnel imposé par les élites aux classes populaires brésiliennes. Ceux qui acceptent le système et répondent à ses exigences sont peu importunés, alors que ceux qui n'acceptent pas les « règles du jeu » s'exposent à la sanction. Envers ces derniers, le « patron » – ou l'État, instrumentalisé à l'occasion par les élites socioéconomiques – fait rarement preuve de clémence. Ces traditionnelles « règles du jeu », ainsi que les sanctions appliquées aux « mauvais joueurs » par les patrons ont été bien décrites pour les régions rurales amazoniennes, notamment par l'anthropologue Christian Geffray [Geffray, 1995].

Selon les mêmes schémas on différencie, dans les villes, les membres des « classes dangereuses » qui prennent part, sans créer de problèmes, à la stabilité de l'ordre dominant – les « bons joueurs » –, et ceux qui, par la pratique d'activités illicites, s'affichent comme les « mauvais joueurs ». Par conséquent, la distinction entre bons et mauvais joueurs passe par les prismes de la sécurité publique et, en premier lieu, des polices brésiliennes. Ces dernières seraient alors utilisées à la fois pour mettre hors jeu les mauvais joueurs, mais aussi pour intimider ceux qui, dans les rangs des dominés – c'est-à-dire des « humbles travailleurs honnêtes » –, auraient l'ambition de remettre en cause le système de domination.

Un ordre alternatif

Nous avons vu que les méfaits perpétrés par les délinquants des *favelas* portent surtout préjudice aux habitants de ces mêmes *favelas*. Par la masse des crimes perpétrés, par l'absence parfois chronique des forces publiques dans les quartiers populaires, par la corruption de certains policiers, et par la minimisation des conflits entre les *favelados*, l'ordre devient alternatif et laisse libre cours aux initiatives individuelles et collectives illicites, reconnues comme légitimes à défaut d'être légales. Dans ce contexte, les « bons joueurs » pensent devoir se désolidariser des « mauvais joueurs », ce qui provoque l'extension de la « guerre sécuritaire » aux rapports sociaux, notamment au moyen d'une justice populaire déviante. Cette dernière, dont l'expression la plus marquante est sans doute le lynchage, est un des principaux caractères de cette « guerre civile larvée » contre la criminalité, qui prend les formes d'une vengeance légitimée par les classes populaires au nom du « bien collectif ». José de Souza Martins nous propose, pour le lynchage, une piste d'explication intéressante : « Lyncher définit “l'étranger” et “l'étrangeté” ; il donne une définition à ce qui est refusé et exclu. [La pratique du lynchage] expose l'étroitesse des possibilités à la participation sociale, ainsi que la perte de légitimité des institutions publiques » [Martins, 1991 : 31].

Il semble en effet que ni la volonté de se venger des violences restées impunies, ni le simple souhait de se décharger de ses frustrations sociales sur un quelconque

« bouc émissaire » ne suffisent seuls à expliquer le phénomène du lynchage. Les « travailleurs » des classes populaires, qu'en théorie l'ordre dominant place volontiers parmi les « citoyens de bien », peuvent vouloir défendre au moyen du lynchage la position qu'ils ont acquise dans le système social. L'ennemi des travailleurs pauvres n'est donc pas le riche, mais bien le délinquant qui trouble leurs aspirations à la paix sociale et civile, qui ruine parfois le fruit de leur travail honnête, et qui représente une menace constante pour leurs enfants – lesquels pouvant être tentés de rejoindre le camp des « bandits », et d'abandonner ainsi celui des « citoyens ».

Comme l'affirme Anthony W. Marx, « l'exclusion de groupe définit une identité de subordonnés qui est à l'origine d'une lutte pour l'inclusion définie en termes de citoyenneté. [...] L'obtention des droits de la citoyenneté sert alors de cadre à la mobilisation, l'exclusion définissant et donnant leur forme aux opportunités d'une action collective qui cherche l'inclusion, légitimée comme citoyenneté » [Marx, 1995 : 163]. Ainsi, on tente de tuer ou de simplement punir le mauvais joueur, le délinquant. On participe, chacun à son niveau, à cette guerre civile contre le crime dont les médias justifient chaque jour la nécessité et l'urgence. Cette idéologie explique en partie le soutien populaire apporté aux violences policières⁷. Les délinquants représentent l'ennemi; il convient de les punir et tous les moyens paraissent acceptables. L'idéologie de la « guerre contre le crime » n'est donc pas restreinte aux élites brésiliennes ou aux polices; elle s'étend aux classes populaires et contribue ainsi à la préservation d'un ordre alternatif et socialement discriminatoire.

De cette manière, la « guerre contre le crime » remplirait pleinement son rôle d'arme politique aux mains des élites brésiliennes. Dans cette guerre, la finalité (éradication totale de la délinquance) justifie les moyens de l'atteindre, quitte à diaboliser les classes populaires et à confondre à l'occasion pauvre et délinquant. Pour les élites dominantes, la « guerre contre le crime » comporte un certain nombre d'avantages. Tout d'abord, les populations les plus favorisées ont moins à craindre la petite délinquance provenant des quartiers populaires. À l'inverse, les pauvres, outre la pression économique dont ils sont l'objet, ont à faire face à une quotidienne insécurité que l'on qualifie « d'insécurité publique ». Les *favelados*, obsédés par leur quête quotidienne de « riz-haricots⁸ » et de sécurité, n'ont ainsi ni les moyens ni l'occasion de remettre en cause l'inégalité d'un ordre social qui leur apparaît immuable. Enfin, en faisant s'opposer entre eux les habitants des *favelas*, on les empêche, de fait, de se construire une identité en termes de classe socioéconomique, de se penser un destin commun ou de réfléchir sur les limites de la citoyenneté que l'ordre démocratique brésilien leur propose.

Ces éléments culturels, si prégnants dans la société brésilienne, acquièrent une dimension particulière dans les institutions policières. Ils contribuent à justifier les

7 Dans une étude portant sur 1578 entrevues menées dans la région métropolitaine de Rio de Janeiro, 44,5 % des interrogés considéraient « toujours justifiable » (4,1 %) ou « justifiable dans certains cas » (40,4 %) l'usage, par la police, de méthodes violentes pour aboutir à la confession d'un suspect de délinquance. Cf. Leandro Piquet Carneiro, José Murilo de Carvalho, Mario Grynszpan, Dulce Chaves Pandolfi (org.) [1999], *Cidadania, justiça e violência*, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas, 248 p.

8 L'équivalent brésilien du « pain quotidien » au Brésil est le riz-haricots : *arroz-feijão*.

pratiques de punitions extralégales appliquées aux suspects de la délinquance. Ils justifient également l'engagement presque exclusif des services de police dans la répression des populations les plus pauvres, contribuant ainsi à leur criminalisation.

Guerre et politique

Si, comme nous l'avons évoqué, les deux belligérants de la guerre ne représentent pas deux classes sociales déterminées par un conflit essentiel, si les délinquants ne constituent pas le bras armé d'une population pauvre en quête d'espace politique, et si cette guerre n'est ni une guerre sociale ni une guerre civile, il semble avéré que le concept de « guerre contre le crime » est utilisé à des fins politiques. En cela, la guerre peut être considérée comme la continuation d'objectifs politiques en recherchant leur réalisation à travers l'usage discriminant de la force (« publique ») à l'encontre d'une partie de la société brésilienne, donnant ainsi foi au célèbre aphorisme de Clausewitz selon lequel « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens » [Clausewitz, 1955 (1832-1834)].

En revanche, et c'est apparemment un paradoxe, le retournement de cet aphorisme tel que présenté par le philosophe Michel Foucault contribue également à éclairer l'usage du concept de « guerre contre le crime » au Brésil. La discrimination négative des populations brésiennes défavorisées au moyen de la « guerre contre le crime » contribue à réintroduire en partie la rémanence d'un état de nature qualifié par Thomas Hobbes de « guerre de chacun contre chacun ». La « guerre de chacun contre chacun » s'est bien entendu complexifiée en même temps que la structure sociale pour devenir une guerre entre groupes dominants et groupes dominés qui fixe le rapport de forces inégal et empêche, associée à d'autres vecteurs, la mise en place d'une véritable mobilité sociale. Comme le remarque Michel Foucault, « le pouvoir politique, dans cette hypothèse, aurait pour rôle de réinscrire perpétuellement ce rapport de forces, par une sorte de guerre silencieuse, et de le réinscrire dans les institutions, dans les inégalités économiques, dans le langage, jusque dans le corps des uns et des autres » [Foucault, 1997 (1976): 16]. L'analyse des politiques publiques de la sécurité au Brésil, au moins jusque dans les années quatre-vingt-dix, offre un cadre privilégié à l'observation d'une continuation de cette « guerre silencieuse » qui oppose une élite minoritaire au reste du peuple brésilien.

*

L'exemple de la « guerre contre le crime » illustre ainsi parfaitement le retournement de l'aphorisme de Clausewitz: si la guerre est une continuation de la politique, la politique est également une forme de continuer la guerre de manière plus subtile au sein d'une société ou, comme le dit Michel Foucault, la politique est « la sanction et la reconduction du déséquilibre des forces manifesté dans la guerre » [Foucault, 1997 (1976): 16]. Cette hypothèse de Michel Foucault, dont la portée idéologique est bien connue, garde toute sa puissance près de trente ans après son expression. En ce début de XXI^e siècle, où la légitimation du pouvoir politique est de plus en plus attachée à l'imposition d'un ordre par un nouvel examen

des priorités et un renforcement du poids des politiques publiques de sécurité, la réflexion de Michel Foucault sur la relation entre guerre et politique mérite d'être replacée au centre de nos interrogations sur les sociétés politiques contemporaines.

BIBLIOGRAPHIE

- BOTELHO JUNQUEIRA Eliane, SOUZA RODRIGUES José Augusto de [1993], « Pasargada revisité », *Archives de politique criminelle*, 15: 111-119.
- CARNEIRO Leandro Piquet, CARVALHO José Murilo de, GRYNSPAN Mario, PANDOLFI Dulce Chaves (org.) [1999], *Cidadania, justiça e violência*, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas, 248 p.
- CHEVALIER Louis [1978], *Classes laborieuses et Classes dangereuses*, Paris, Librairie générale française, coll. Pluriel, (1958, Plon), 729 p.
- COELHO Edmundo Campos [1978], « A criminalização da marginalidade e a marginalização da criminalidade », *Revista de Administração Pública*, 13 (2): 139-161
- DELUCHEY Jean-François [2000], *Sécurité publique et Ordre démocratique au Brésil. L'État du Pará*, thèse de doctorat en science politique, IHEAL, sous la direction d'Hubert Gourdon, 575 p.
- DELUCHEY Jean-François [2001], « Conflits d'altérité entre polices et sciences sociales. Un chercheur français au Brésil », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 46: 59-72.
- FOUCAULT Michel [1997], *Il faut défendre la société*, cours au Collège de France, 1976, Paris, Seuil/Gallimard, 283 p.
- GEFFRAY Christian [1995], *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*, Paris, Karthala, 185 p.
- GUIMARÃES Alberto Passos [1982], *As Classes Perigosas: Banditismo Urbano e Rural*, Rio de Janeiro, Graal, 206 p.
- HUGGINS Martha Knisely (ed.) [1991], *Vigilantism and the State in Modern Latin America: Essays on Extralegal Violence*, New York, Praeger, 266 p.
- MARX Anthony W. [1995], « Contested Citizenship. The Dynamics of Racial Identity and Social Movements », *International Review of Social History*, 40, supplément n° 3: 159-183.
- MINGARDI Guaracy [1992], *Tiras, Gansos e Trutas – Cotidiano e Reforma na Polícia Civil*, São Paulo, Página Aberta, 209 p.
- O'DONNELL Guillermo [1986], « E eu com isso? Notas sobre a sociabilidade política na Argentina e no Brasil », in *Contrapontos, Autoritarismo e Democratização*, São Paulo, Vértice, p. 141.
- OLIVEIRA Luciano [1985], « Polícia e classes populares », *Cadernos Estudos Sociais*, 1 (1): 85-96.
- PAIXÃO Antônio Luiz [1988], « Crime, controle social e consolidação da democracia: as metáforas da cidadania », in Guillermo O'Donnell, Fábio Wanderley Reis (org.), *A Democracia no Brasil: dilemas e perspectivas*, São Paulo, Vértice, Editora Revista dos Tribunais: 168-199.
- PINHEIRO Paulo Sérgio [1987], « Cenas de violência explícita », *Folha de São Paulo*, 24 juillet 1987: 3.
- PINHEIRO Paulo Sérgio [1994], « The Legacy of Authoritarianism in Democratic Brazil », in Stuart S. Nagel (ed.), *Latin American Development and Public Policy*, New York, St Martin's Press: 237-253.
- ROBERT Philippe, POTTIER Marie-Lys [1997], « Sur l'insécurité et la délinquance », *Revue française de science politique*, 47 (5): 630-644.
- SANTOS Roberto et alii [1992], « Consciência social de criminosos de baixo status em Belém: uma tipologia », in *Revista do Centro de Ciências Jurídicas da UFPA*, ano 3, 4: 1-34
- SILVA Jorge da [1990], *Controle da Criminalidade e Segurança Pública na nova ordem constitucional*, Rio de Janeiro, Forense, 2^e éd. revue et augmentée, 230 p.
- SILVA Jorge da [1996], « Militarização da Segurança Pública e a Reforma da Polícia: um depoimento », in Ricardo Bustamante, Paulo César Sodré (coord.), *Ensaios Jurídicos: O Direito em Revista*, Rio de Janeiro, Instituto Brasileiro de Atualização Jurídica (IBAG): 497-519.
- ZAFFARONI Eugenio Raúl [1993], « Politique criminelle et droits de l'Homme en Amérique latine: de la "sécurité nationale" à la "sécurité civile" », *Archives de politique criminelle*, 15: 77-86.
- ZALUAR Alba [1994], *Condomínio do Diabo*, Rio de Janeiro, Revan/UFRJ, 280 p.